

		EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers en exercice :	33	Séance du 9 avril 2024
Présents :	27	
Représentés :	6	
Non représentés :	0	L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le <u>neuf avril</u> sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Gérard PREVOT, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE		
Étaient absents et non représentés :		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Autorisation de recrutement de vacataires – pigistes

Annie Garnero, Adjointe au Maire déléguée au Personnel, explique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires dans les conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité
- Rémunération attachée à l'acte

Pour faire face à d'éventuels besoins ponctuels (écriture d'articles et documents d'actualité pour le site internet et le Journal de Monteux), il sera proposé de valider la possibilité de faire appel à deux vacataires pigistes au cours de la période comprise entre le 15 avril 2024 et le 14 avril 2025. Chaque vacataire sera rémunéré, après service fait, sur la base de forfaits bruts appliqués par type d'actes déterminés.

Le Conseil Municipal, Madame Garnero entendue et après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il peut s'avérer nécessaire de recruter deux vacataires pigistes pour l'écriture d'articles et documents d'actualité pour le site internet et le Journal de Monteux pour la période du 15 avril 2024 au 14 avril 2025,

Considérant qu'il ressort de la jurisprudence que le vacataire est un agent recruté pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunérés à la vacation, c'est-à-dire à la tâche.

AUTORISE le recrutement de deux vacataires « pigistes » pour une durée d'un an du 15 avril 2024 au 14 avril 2025.

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base des forfaits bruts déterminés en fonction de la typologie des actes et exposés dans la délibération :

Type d'actes	Forfait	Type d'actes	Forfait
Rédactionnel		Iconographie	
Actualité – quart de page	30 €	Photo – prise de vue (2 photos)	10€
Article – demi page	40 €	Recherche iconographique	10€
Article – 1 page	80 €		
Article – 2 pages	140 €		

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le :

Publié le :

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Secrétaire de séance